

## **Comité national, section 16**

### **Motion 1 :**

La section 16 estime qu'une revalorisation des salaires d'embauche et un allongement des grilles indiciaires doivent être un préalable à la mise en place des primes d'excellence. Elle regrette la précipitation avec laquelle ces primes ont été mises en place. Elle estime que leur attribution doit être faite par la section sur la base d'une connaissance approfondie des dossiers quadriennaux. L'attribution doit se faire en prenant en compte les différents aspects du métier de chercheur et doit être indépendante du volume horaire d'enseignement.

*15 oui 1 non 4 abstentions*

### **Motion 2 :**

Les médailles du CNRS doivent être accompagnées d'un prix unique, plutôt que d'une prime récurrente. Une partie du prix devrait être dévolue à l'activité de recherche de l'équipe du chercheur récompensé. Les prix de médaille ne devraient en aucun cas correspondre à des rentes s'étalant sur de nombreuses années.

*17 oui 1 non 2 abstentions*

### **Motion 3 :**

Dans l'état actuel des modes d'attribution de primes, la section 16 sursoit à la divulgation des résultats de propositions des médailles de bronze et d'argent.

*17 oui 3 non*